

1.0 INTRODUCTION

Énergie NB fournit des services essentiels à la province du Nouveau-Brunswick. La norme de réponse et de prévention des maladies transmissibles d'Énergie NB est un guide utilisé pour prévenir la propagation de maladies infectieuses dans le milieu de travail et lors de la survenance d'un événement lié à une maladie transmissible qui pourrait avoir un effet prolongé sur la capacité d'une ou plusieurs divisions d'Énergie NB à fournir des services. Notre stratégie reflète notre détermination à fournir de l'énergie sûre et fiable aux Néo-Brunswickois en abordant le vaste éventail d'événements qui pourraient avoir une incidence sur les services publics, sur le public et sur la province. Ce guide est évolutif afin de répondre à un événement de toute envergure.

La présente norme vise à réduire le risque de propagation des maladies transmissibles sur le lieu de travail et dans le public et, ainsi, à assurer la sécurité publique en garantissant une main-d'œuvre compétente et en bonne santé en cas d'éclosion de maladie transmissible. Elle fournit un cadre pour une action résolue en réponse à une menace sanitaire émergente et dirige les plans de continuité des activités en place chez Énergie NB. Les plans de continuité des activités seront mis en œuvre si une maladie transmissible entraîne une pandémie qui menace la fourniture des services essentiels d'Énergie NB. En cas d'éclosion d'une maladie transmissible ou d'une pandémie, consultez les ministères fédéral et provincial de la Santé pour obtenir l'information et les conseils les plus récents. Chaque personne dans le milieu de travail joue un rôle important pour assurer la sécurité de chacun lors d'une épidémie.

Cette norme doit être mise en œuvre en conjonction avec le plan d'intervention en cas d'urgence.

2.0 PORTÉE

Cette norme décrit les exigences et les considérations fondamentales pour mener des activités en toute sécurité au nom d'Énergie NB pendant une épidémie ou une pandémie. Cette norme s'applique à tous les employés, entrepreneurs, et personnel de réglementation d'Énergie NB, et aux visiteurs qui visitent une installation d'Énergie NB ou qui y travaillent.

3.0 RÉFÉRENCES

| | |
|--|--|
| Document de référence sur les procédures d'urgence | Plan d'intervention en cas d'urgence |
| Plan de continuité des activités | Plan de continuité des activités |
| Document de référence sur les procédures d'urgence | Plan de communication d'urgence |
| Santé publique du Nouveau-Brunswick | Santé publique du Nouveau-Brunswick https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/departments/ocmoh/cdc.html |
| Conseils aux voyageurs et avertissements du | https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements |

| | |
|---|--|
| Gouvernement du Canada, cybersécurité en voyage | https://voyage.gc.ca/voyager/sante-securite |
| HR-50 | Politique de voyage |
| HR-44 | Maladies infectieuses et transmissibles |
| H&S IV-04 | Maladies transmissibles |
| | Plan d'intervention des services d'urgence du service d'Exploitation du réseau de Transport et de Distribution |
| | Plan de continuité des activités d'Énergie NB |
| HR-76 | Politique sur le régime de travail à distance |
| HR-77 | Politique sur l'immunisation |
| HO-EP -9 | Procédure de communication pour la fermeture temporaire du complexe du siège social |
| HSEE-03-PAN01 | Expédition et réception pendant une pandémie (COVID-19) |

4.0 TERMES ET DÉFINITIONS

| | |
|-----------------------|---|
| ACÉ | Association canadienne de l'électricité |
| CDC | <i>Center for Disease Control</i> |
| Maladie transmissible | Une maladie transmissible est une maladie qui se transmet d'une personne à une autre par divers moyens, notamment : le contact avec du sang et des fluides corporels, le contact avec les surfaces environnementales, l'inspiration d'un virus transmis par l'air, ou les piqûres d'insectes. |
| Contact | Le contact, dans le contexte d'une pandémie ou d'une épidémie, désigne un contact physique étroit ou le partage d'un espace aérien confiné avec une personne infectée. Voici des exemples de personnes avec qui vous pourriez avoir un contact étroit : <ul style="list-style-type: none"> • membre de la famille • compagnons vivants • collègues • compagnons de loisirs <p><i>Remarque :</i> La définition d'un contact est susceptible de changer une fois que la nature d'une pandémie est connue.</p> |
| Épidémie | Une occurrence répandue d'une maladie infectieuse dans une communauté à un moment donné. |
| GNB | Gouvernement du Nouveau-Brunswick HO-EP -9 |
| GC | Gouvernement du Canada |
| Pandémie | Une épidémie d'une maladie sur une vaste zone géographique. |

| | |
|-------------|---|
| Écllosion | Une écllosion est l'augmentation soudaine du nombre de cas d'une maladie. Une écllosion peut survenir dans une communauté ou une zone géographique, ou encore toucher plusieurs pays. |
| Confinement | L'isolement de travailleurs essentiels situés à proximité et dans les installations d'Énergie NB pour réduire la propagation de maladies transmissibles à la population d'employés. |
| OMS | Organisation mondiale de la santé |

5.0 **RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

5.1 **Directeur ou directrice de Santé globale et sécurité**

- Désigner une personne qui assumera ses fonctions dans le cas où elle n'est plus en mesure de s'acquitter de ses tâches habituelles.
- Demander de l'aide supplémentaire aux autres services d'Énergie NB au besoin.
- Fournir de l'aide aux autres services d'Énergie NB au besoin.
- Établir et présider un comité de réponse aux maladies transmissibles dès que le suivi d'une maladie transmissible révèle un risque éventuel pour les entreprises.
- Établir une équipe de commandement des incidents dès qu'une pandémie est déclarée par les autorités de la santé publique.
- Veiller à ce que cette norme soit révisée tous les cinq (5) ans.

5.2 **Gestionnaires et surveillants**

- Désigner une personne qui assumera ses fonctions dans le cas où elle n'est plus en mesure de s'acquitter de ses tâches habituelles.
- Identifier les services et le personnel essentiels en fonction de l'ampleur de l'épidémie en vue de garantir la continuité des activités (voir l'annexe C pour la liste du personnel essentiel).
- Veiller à ce que les réunions sur la santé et la sécurité comprennent un examen annuel de la norme de réponse aux maladies transmissibles d'Énergie NB.
- Demander des ressources supplémentaires nécessaires pour assurer la continuité des activités.
- Dans le cas d'une épidémie de maladie transmissible, signaler au service de Santé globale les employés en congé de maladie ou en isolement volontaire afin de permettre l'évaluation des répercussions sur l'entreprise.
- Veiller à ce que les employés soient bien informés de leurs rôles et responsabilités en matière de protection du lieu de travail contre la propagation potentielle de maladies transmissibles.

5.3 Employé

- Comprendre la norme de réponse aux maladies transmissibles d'Énergie NB.
- Signaler tout cas potentiel de maladie transmissible aux autorités de la santé appropriées.
- Se conformer à toutes les directives de la régie provinciale de la santé, de Travail sécuritaire NB, du ministère de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick et d'Énergie NB. L'entreprise peut appliquer des directives supplémentaires pour protéger le personnel et les services essentiels.
- Contribuer à la réponse aux situations d'urgence, le cas échéant.
- Rester à la maison en cas de maladie afin d'éviter la propagation de maladies transmissibles sur le lieu de travail.
- Prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger le lieu de travail contre la propagation d'une maladie transmissible.
- Assurer l'immunité contre les maladies transmissibles afin de protéger la santé des personnes et des communautés que nous desservons.
- Participer à la formation et aux exercices d'intervention en cas d'urgence, selon les besoins.

5.4 Ressources humaines

- Assurer le suivi du nombre de travailleurs malades par le biais des rapports de temps PeopleSoft et fournir des rapports aux dirigeants selon une fréquence déterminée par le commandement des incidents.
- Fournir un soutien à la coordination lors d'une épidémie ou d'une pandémie à l'organisation pour le personnel qualifié.
- Soutenir la constitution de la liste du personnel essentiel en collaboration avec la direction de l'entreprise (voir annexe C pour la liste du personnel essentiel).
- Établir des stratégies et des guides en matière de rémunération et d'avantages sociaux pour aider le personnel de surveillance à gérer les absences à grande échelle des employés, l'isolement ou le travail à distance.
- Contribuer à la planification d'un personnel adéquat pour assurer la sécurité des activités.

5.5 Service de santé globale et sécurité

- Les spécialistes de la santé du service Santé globale assurent le suivi de routine de Santé Canada pour détecter les épidémies de maladies transmissibles qui pourraient avoir des répercussions pour Énergie NB.
 - Soutenir le comité de réponse aux maladies transmissibles au besoin, et le commandement des incidents s'il est appelé à intervenir.
-

Titre:

Prévention et réponse aux maladies transmissibles

- Assurer la liaison avec Santé publique NB, Travail sécuritaire NB et la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick.
- Mettre en place un processus de dépistage accéléré de la maladie transmissible afin de soutenir les activités essentielles d'Énergie NB.
- Travailler avec le service de communication pour préparer les messages destinés aux employés sur l'écllosion d'une maladie et les mesures prises par l'entreprise.
- Veiller à ce que le processus de communication et de notification internes en cas d'urgence soit respecté.
- Mettre en œuvre des programmes de sécurité au besoin.
- Consigner les procédures de travail sécuritaires, au besoin.
- Soutenir le service de la chaîne de l'approvisionnement dans l'achat de produits qui sont conformes aux lignes directrices de Santé Canada pour le nettoyage ou la protection contre les maladies transmissibles (voir l'annexe D sur l'inventaire critique).
- Conserver une réserve minimale d'articles d'usage courant en prévision d'un événement de maladie transmissible. (p. ex. masques chirurgicaux, respirateurs, gants, désinfectant, etc.).
- Aider les employés qui ont des questions, des situations ou des préoccupations liées à la pandémie et aux directives de santé publique.

5.6 Service des communications

- Désigner une personne qui servira de liaison et de point de contact unique pour le comité de réponse aux maladies transmissibles et le commandement des incidents, s'il est appelé à intervenir.
 - Fournir au commandement des incidents des conseils et des services de rédaction et de distribution d'articles de communication interne tels que :
 - Processus de dépistage des symptômes pour l'accès aux installations d'Énergie NB
 - Restrictions de voyage et exigences d'isolement
 - Directives sur le port du masque
 - Appui à la notification aux employés des cas positifs sur le lieu de travail
 - Attentes à l'égard des travailleurs essentiels et non essentiels
 - Assurer toutes les communications externes et internes.

Remarque : toute communication externe destinée aux clients, aux médias ou au grand public doit être soumise au comité conjoint d'information de l'OMU NB par l'intermédiaire de l'agent de liaison de l'OMU NB.
 - Préparer et diffuser des messages clés, avec l'aide du service de Santé globale et sécurité, à l'intention du conseil d'administration, des actionnaires, des médias, des parties prenantes et du public.
 - Préparer et distribuer quotidiennement des messages clés pour le personnel, les médias et les parties prenantes.
-



- Participer aux appels de mise à jour quotidienne et appuyer le commandement des incidents s'il est appelé à intervenir.

5.7 Préparation en cas d'urgence

- Agir comme agent de liaison entre Énergie NB et le centre des opérations d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMUNB).
- Appuyer le commandement des incidents s'il est appelé à intervenir.

5.8 Comité d'intervention pour les maladies transmissibles

- Ce comité est composé de représentants des services de soutien et des services opérationnels de toute l'entreprise et se réunit chaque semaine pour examiner la situation de la maladie transmissible en question.
- Examiner l'état de préparation de l'entreprise à une éventuelle pandémie. Cela comprend notamment l'inventaire des fournitures essentielles comme les produits de nettoyage, les masques N-95, les carburants, les EPI, le désinfectant pour les mains, etc.
- Commander toutes les fournitures qui pourraient être en grande demande si l'épidémie se propageait à l'échelle internationale (voir annexe D pour l'inventaire critique).
- Examiner la liste du personnel essentiel de l'entreprise pour vérifier qu'elle est à jour (voir l'annexe C pour la liste du personnel essentiel).
- Établir l'inventaire critique / les pièces de rechange essentielles et les carburants, etc. pour l'entreprise et assurer le suivi hebdomadaire de l'inventaire.
- Évaluer les procédures de nettoyage du lieu de travail et les effectifs pour garantir un nettoyage accru tout au long de la journée.
- Transmettre toute question ou recommandation aux dirigeants par l'intermédiaire du directeur de Santé globale et sécurité, par exemple, réduction du personnel dans les bâtiments, achats supplémentaires, etc.

5.9 Équipe de commandement des incidents

- Prévoir des procédures et un soutien ordonné et prévisible pour assurer le fonctionnement fiable de l'entreprise.
 - Assurer la sécurité générale lors d'un incident.
 - Veiller à ce que le travail soit effectué de manière efficace.
 - Demander des ressources additionnelles du PDG lorsque les ressources d'Énergie NB ou insuffisantes ou ne sont pas disponibles.
 - Veiller à la communication régulière et précise relative à l'incident aux employés et à la direction.
 - Établir, le cas échéant, des actions de promotion en faveur d'un accès précoce aux vaccinations en tant que fournisseur de services essentiels et organiser des programmes de vaccination auxquels peuvent participer les membres de la famille, à mesure que les
-

vaccins deviennent disponibles.

6.0 NORME

Une épidémie de maladie transmissible, nouvelle ou existante, peut provoquer une maladie grave et se propager rapidement d'une personne à l'autre. Une partie importante de la main-d'œuvre pourrait être atteinte à tout moment lors d'un événement de maladie transmissible. Une grande partie des effets découlerait d'absences du travail pour cause de maladie ou des exigences d'auto-isollement. Les employés absents du travail peuvent avoir contracté une maladie transmissible et être invalidés par les symptômes ; d'autres peuvent devoir rester à la maison pour s'occuper de membres de leur famille malades. Une personne infectée par une maladie transmissible peut être contagieuse avant que les signes réels de la maladie ne se manifestent et, potentiellement, pendant des jours après. Il serait difficile d'empêcher la maladie transmissible de se propager dans la population. Voir l'annexe A - *Évaluation des risques de maladies transmissibles sur le lieu de travail* pour connaître les risques liés à la transmission des maladies chez Énergie NB.

6.1 Prévention

La prévention de la propagation d'une maladie transmissible est le moyen le plus efficace de protéger les employés et les entrepreneurs sur le lieu de travail. Le service de Santé globale et sécurité effectue une évaluation annuelle de la santé des employés d'Énergie NB au moyen du questionnaire de l'indice de santé globale. Cet outil fournit des données permettant d'élaborer des programmes visant à améliorer l'état de santé des employés. Chaque année, les résultats du questionnaire servent à investir dans des programmes visant à aider les employés à améliorer leur propre santé. Les programmes de soutien visent à améliorer la santé des employés d'Énergie NB. Les employés sont encouragés à appliquer des pratiques d'hygiène personnelle et professionnelle afin de réduire la propagation de toutes les maladies transmissibles. Voir l'annexe B - *Pratiques d'hygiène en milieu de travail*

Énergie NB offre aux employés et à leur famille des cliniques annuelles de vaccination contre la grippe. De plus, chaque printemps avant la saison des inondations, le service de Santé globale offre le vaccin contre l'hépatite A et B aux travailleurs qui peuvent être à risque.

Un comité consultatif sur la santé globale évalue les plans d'amélioration annuels et soutient la mise en œuvre de nouveaux programmes et initiatives. Ce comité contribue également à la diffusion de messages sur la santé globale auprès des employés.

Les nouvelles maladies ou variantes de maladies nécessitent une attention et une prudence constantes afin de garantir la sécurité et la santé de la main-d'œuvre. Voici quelques éléments de l'hygiène sur le lieu de travail :

- Les employés restent à jour en matière d'immunisation afin qu'Énergie NB puisse offrir de façon fiable des services essentiels aux Néo-Brunswickois.
 - Les employés doivent rester chez eux lorsqu'ils sont malades afin de réduire la transmission de la maladie sur le lieu de travail (autosurveillance/dépistage passif).
 - Les employés respectent la distance physique (par exemple, un mètre) sur le lieu de travail, dans la mesure du possible.
-

- Les employés se lavent ou se désinfectent régulièrement les mains durant la journée.
- Des barrières physiques en place là où une exposition fréquente au public est prévue.
- Le lieu de travail est nettoyé régulièrement.

6.2 Surveillance

Le service de Santé globale et sécurité effectue un suivi des données disponibles auprès de diverses organisations externes responsables de la santé et de la sécurité publiques, spécifiquement pour les épidémies de maladies transmissibles. Les professionnels de la santé du service de Santé globale et sécurité recommandent des mesures en fonction des observations.

Énergie NB effectue le suivi des mises à jour de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et des avis de Santé Canada et de la Santé publique du Nouveau-Brunswick.

Le service de Santé globale et sécurité communique avec la Santé publique NB et effectue le suivi continu de leurs données pour détecter d'éventuelles épidémies de maladies transmissibles ou toute autre maladie grave. Le service de Santé globale et sécurité fournit de l'information aux employés sur toute alerte de maladie transmissible, sur la sensibilisation à la prévention et sur les directives de réduction des risques pendant la phase de surveillance.

6.3 Mise en œuvre du plan de réponse

La mise en œuvre du plan de réponse aux maladies transmissibles se fait à la discrétion de la directrice de Santé globale et sécurité et des responsables désignés au sein d'Énergie NB.

Le comité de réponse aux maladies transmissibles évalue l'information provenant de l'Organisation des mesures d'urgence, de la Santé publique, de Travail sécuritaire NB ou de la province du Nouveau-Brunswick.

Le comité de réponse aux maladies transmissibles d'Énergie NB est le groupe décisionnel qui communique les niveaux de maladies transmissibles d'Énergie NB aux dirigeants de l'entreprise par l'entremise de la directrice de Santé globale et sécurité, une fois qu'un événement a dépassé la phase de surveillance. Le cadre responsable du comité est tenu au courant de toute décision.

Le plan d'urgence est géré conformément à la structure de commandement de l'incident et aux rôles et responsabilités désignés qui y sont inclus, une fois que l'incident a dépassé la phase de surveillance.

Tableau 1 Niveaux de réponse aux maladies transmissibles

| Comité de réponse aux maladies transmissibles | | Réponse d'Énergie NB |
|---|---|--|
| Niveaux de réponse | | |
| Prévention des maladies transmissibles d'Énergie NB | <p>État de stabilité</p> <p>Aucune menace constatée par les autorités de santé publique/le service de Santé globale</p> | <p>Aucune incidence sur les activités d'Énergie NB.</p> <p>Les infirmières du service de Santé globale effectuent un suivi régulier de l'état de la santé publique au Nouveau-Brunswick et au Canada et mettent en œuvre des programmes proactifs pour assurer la santé optimale des employés.</p> |
| Surveillance précoce | <p>Niveau 1 - Surveillance accrue</p> <p>Plan de réponse défensive</p> <p>Les agences de santé effectuent un suivi d'une menace connue qui ne présente pas actuellement de risques pour le Canada.</p> <p>Surveillance précoce par le comité de réponse aux maladies transmissibles</p> | <p>Aucune incidence immédiate sur les activités d'Énergie NB.</p> <p>Les spécialistes de Santé globale surveillent la proximité géographique du contact humain à humain d'une épidémie à l'entreprise Énergie NB ou la chaîne d'approvisionnement. Les mesures de réponse comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envoyer des communications sur la sensibilisation, l'éducation, les directives et la prévention. • Aviser les employés de rester à la maison s'ils présentent des symptômes. • Mobiliser le comité de réponse aux maladies transmissibles. • Interdire les déplacements professionnels dans les zones touchées et effectuer le suivi des employés en cours de déplacement. • Prendre en compte des exigences d'auto-isolement des employés qui reviennent d'un voyage personnel d'une zone touchée par l'épidémie. • Surveiller la situation mondiale en ce qui concerne les facteurs qui pourraient avoir des répercussions sur Énergie NB, ses fournisseurs ou ses prestataires de services dans diverses régions du monde. • Mettre en œuvre un protocole de nettoyage intense des installations d'Énergie NB. • Renforcer les bonnes habitudes d'hygiène personnelle et de nettoyage du lieu de travail. |

| | | |
|--|---|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Examiner la liste du personnel essentiel d'Énergie NB, des services essentiels et des plans de continuité des activités. • Évaluer la redondance des employés et de la capacité de pourvoir les postes critiques. • Affecter les services de la chaîne d'approvisionnements à la sauvegarde des exigences en approvisionnement et les stocks critiques pour l'épidémie. • Examiner les options pour le personnel contractuel qualifié afin de couvrir les congés de maladie des employés et toutes les options pour les retraités pour soutenir les congés de maladie potentiels des employés. • Évaluer l'inventaire, des pièces et des fournitures critiques et assurer le stockage de matériel. |
| <p>Surveillance renforcée, activation maximale</p> | <p>Niveau 2 - Communication, confinement, commandement et contrôle</p> <p>Les agences de santé continuent à surveiller une menace connue avec des cas limités ou contenus au Canada.</p> <p>La transmission communautaire de la maladie déclenche le niveau 3 et le commandement des incidents par Santé publique.</p> | <p>Incidences probables sur les activités d'Énergie NB.</p> <p>Lors d'une épidémie, il est important de communiquer clairement et régulièrement avec les employés. La communication aux employés sert notamment à ce qui suit.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aviser les employés de la possibilité d'une pandémie et du plan de l'organisation pour gérer toute crise. • Fournir aux employés des fiches d'information concernant les particularités de la maladie et l'information disponible du ministère de la Santé et de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick. • Interdire les voyages d'affaires et assurer le suivi et le dépistage des employés qui reviennent de voyage. • Demander aux employés de prendre des dispositions en cas de maladie personnelle ou des membres de leur famille. • Communiquer les plans critiques de mission aux employés figurant sur la liste du personnel essentiel. • Demander aux divisions de mettre en œuvre des mesures de préparation pour |

| | | |
|--|---|---|
| | | <p>soutenir la réponse de l'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer des messages pour les clients et les entrepreneurs. • Évaluer le besoin de mettre en œuvre le plan d'intervention d'urgence ou tout autre plan de continuité des activités. |
| <p>Activation de l'intervention d'urgence - Commandement de l'incident / Centre des opérations d'urgence (COU)</p> | <p>Niveau 3</p> <p>Maintenir les activités essentielles de l'entreprise. Les agences de santé assurent le suivi des cas actifs dans la province. Certaines répercussions sur les employés sont probables.</p> <p>Activation du commandement des incidents qui prend en charge la gestion de la réponse à une pandémie. La transmission communautaire de la maladie déclenche le niveau 3 et le commandement des incidents par Santé publique</p> | <p>Incidences sur les activités d'Énergie NB.</p> <p>L'un des plus grands défis d'une réponse à une épidémie ou à une pandémie est de maintenir les activités alors que les niveaux de personnel et les autres ressources sont considérablement réduits. La continuité des activités exige des moyens innovants pour mener à bien les activités tout en limitant les risques pour les employés et le public.</p> <p>Lorsqu'il y a des cas signalés dans les zones géographiques où Énergie NB effectue ses activités, les mesures suivantes doivent être prises.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer les employés des exigences en matière d'auto-isolement, de la fermeture éventuelle des installations (travail à domicile) ou des exigences accrues en matière de nettoyage des installations par les employés. • Établir une structure de commandement de l'incident et un commandant des incidents pour diriger la réponse. Prévenir les employés désignés comme étant essentiels. • Interdire l'accès du public aux installations d'Énergie NB. • Assurer le suivi des congés de maladie des employés en temps réel via les rapports quotidiens des dirigeants. • Mettre en œuvre un nettoyage accru des installations par le personnel de nettoyage. • Mettre en œuvre des mesures de distance physique selon les besoins, en particulier pour le personnel essentiel. • Mettre en place un dépistage pour l'accès aux sites (vérifier que les employés ne présentent pas de symptômes). • Limiter les interactions sociales lorsque cela est possible, y compris les réunions et les conférences (communiquer virtuellement). |

Titre:

Prévention et réponse aux maladies transmissibles

| | | |
|--|--|---|
| | | <ul style="list-style-type: none">• Renvoyer à la maison le personnel qui présente des signes ou des symptômes du virus (et nettoyer leur espace de travail).• Exploiter la technologie pour les employés qui doivent travailler à domicile dans le cadre d'une stratégie de confinement précoce visant à limiter la propagation de la maladie et à protéger les travailleurs essentiels.• Évaluer les répercussions de l'épidémie sur les clients et communiquer avec les clients concernant les services.• Avertir le personnel essentiel de la nécessité de passer aux services essentiels seulement.• Gérer les installations, les priorités de travail, les horaires et la santé des employés, en fonction d'une main-d'œuvre réduite.• Mettre en œuvre un plan de réponse pour prévenir toute propagation de la maladie dans les installations d'Énergie NB.• Mettre en place un régime de fonctionnement réduit sur le lieu de travail pour les centrales et les activités sur le terrain afin de protéger la production, la transmission et la distribution.• Utiliser tout le personnel qualifié requis pour les activités d'exploitation les plus essentielles et réduire les activités non essentielles.• Évaluer le besoin de mettre en œuvre le plan d'intervention d'urgence ou tout autre plan de continuité des activités.• Évaluer la possibilité d'une double urgence, par exemple une inondation et une pandémie ; une tempête majeure et une pandémie ; et tout événement nucléaire et une pandémie.• Le service du Parc automobile pourrait avoir besoin de véhicules additionnels pour permettre la distance physique entre employés. |
|--|--|---|

| | | |
|----------------|--|---|
| | Niveau 4 Risque d'interruption de l'approvisionnement | Incidences sur les activités d'Énergie NB. Mise en œuvre du plan d'intervention d'urgence et tout autre plan de continuité des activités applicable. Le commandement des incidents soutient l'organisation dans l'exécution des plans de continuité des activités. Le confinement des employés essentiels peut être nécessaire. |
| Démobilisation | Niveau 5 Rétablissement | Les activités reprennent leur cours normal. Le commandement des incidents doit effectuer un rapport complet sur les mesures prises et les leçons apprises et mettre à jour tous les documents de planification ou les procédures de lutte contre la pandémie nécessaires. |

Stratégies de prévention

6.3.1 Hygiène personnelle

Le moyen le plus efficace d'éviter la propagation de germes ou de virus d'une personne à l'autre est de se laver les mains. Il faut se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon, un désinfectant à base d'alcool ou un produit antiseptique. Voir l'annexe E pour la liste de procédures temporaires PAN pour plus de détails. Le service de Santé globale et sécurité peut vous la procurer sur demande.

6.3.2 Nettoyage du lieu de travail

Lors d'une épidémie ou d'une pandémie, des mesures supplémentaires seront mises en œuvre pour minimiser la propagation du virus par les sources environnementales, en particulier les surfaces dures (exemple : évier, poignées de porte, rampes, objets et comptoirs). Voir l'annexe E pour la liste de procédures temporaires PAN pour plus de détails. Le service de Santé globale et sécurité peut vous la procurer sur demande.

6.3.3 Restriction de l'accès au site

Lors d'une épidémie ou d'une pandémie, des avis seront affichés à l'entrée de tous les lieux de travail. Les employés doivent rester à la maison s'ils présentent des symptômes. Voir l'annexe E pour la liste de procédures temporaires PAN pour plus de détails. Le service de Santé globale et sécurité peut vous la procurer sur demande. Voir la politique HR-44 sur les maladies infectieuses et transmissibles et la politique HR - XX sur le régime de travail à distance.

6.3.4 Distanciation physique

Une autre stratégie pour protéger les employés consiste à minimiser les contacts avec les autres. Il faut éviter les endroits encombrés à l'intérieur et à l'extérieur et les grands rassemblements de personnes.

Pendant une épidémie, une distance d'au moins deux mètres doit être maintenue entre les personnes, dans la mesure du possible. Voir l'annexe E pour la liste de procédures temporaires PAN pour plus de détails. Le service de Santé globale et sécurité peut vous la procurer sur demande. Vous pouvez également consulter la politique HR - XX sur le régime de travail à distance.

6.3.5 Travail à distance

- Les employés qui ont été avisés par un prestataire de soins de santé qu'ils ne devraient pas se rendre sur leur lieu de travail en raison d'une exposition à une maladie possible peuvent être autorisés à travailler à domicile.
 - Les employés qui font partie d'un groupe à risque élevé et à qui un prestataire de soins de santé a conseillé de rester à la maison peuvent être autorisés à travailler à domicile.
-

Titre:

Prévention et réponse aux maladies transmissibles

- Les employés qui reviennent d'un voyage dans une zone où une épidémie est en cours peuvent être tenus de s'isoler chez eux et de se surveiller pour des symptômes. Le personnel non essentiel peut être appelé à travailler à distance comme mesure de protection pour le personnel essentiel qui doit maintenir les activités d'exploitation.
- Le personnel essentiel peut être appelé à travailler à domicile afin de le protéger contre une éventuelle exposition.
- Le personnel non essentiel peut être appelé à travailler à domicile afin de contribuer à la protection des employés essentiels qui doivent se rendre sur le lieu de travail.

6.4 Stratégies de continuité des activités

6.4.1 Désignation du personnel essentiel

Le personnel essentiel sera désigné dans les plans de continuité des activités. La liste du personnel essentiel doit être tenue à jour par chaque division et les Ressources humaines. Cette liste doit être révisée par la haute direction dès l'apparition d'une maladie transmissible. La liste du personnel essentiel identifie les employés d'Énergie NB qui peuvent être amenés à prendre des mesures de protection supplémentaires, comme l'auto-isollement, la distanciation physique, le port de respirateurs N-95 ou le confinement. De plus, ces employés ont la priorité si la vaccination précoce devient disponible. Cette liste doit faire l'objet d'une planification supplémentaire en cas de redondance lors d'un événement ou de toute situation d'urgence multiple. La redondance peut comprendre le recours à des travailleurs contractuels qualifiés ou à des employés retraités qui sont qualifiés et peuvent soutenir l'entreprise. La réduction des équipes et des horaires peut être une option pour garantir des limites de personnel adéquates. Voir l'annexe C pour la liste du personnel essentiel.

6.4.2 Régime de fonctionnement réduit

Le régime de fonctionnement réduit est une mesure préventive qui est activée lorsqu'une épidémie est observée et se propage à proximité des frontières du Nouveau-Brunswick. Cette mesure demande l'identification des activités essentielles à la mission de l'entreprise. Par la suite, les employés désignés doivent déplacer leur poste de travail à leur domicile ou à un autre lieu.

Le régime de fonctionnement réduit consiste à réduire le travail non essentiel dans les centrales ou dans les divisions de transport et de distribution pour assurer les services essentiels seulement. Cela peut imposer l'annulation ou le report d'activités de maintenance ou de projets d'investissement. Il faut évaluer les calendriers pour déterminer les travaux qui peuvent être reportés et le risque éventuel de ces reports. Le régime de fonctionnement réduit répond à l'objectif général de fournir un niveau raisonnable de sécurité à tous les employés. L'entreprise doit être en mesure de réagir immédiatement et à tout moment aux situations qui constituent des menaces émergentes pour le réseau.

En fonction de la nature et de la sévérité de l'épidémie ou de la pandémie, et

Titre:

Prévention et réponse aux maladies transmissibles

conformément aux protocoles en vigueur, le commandement des incidents ou la personne désignée sur le site déclenchera le régime de fonctionnement réduit et demandera au personnel (désigné comme non essentiel ou essentiel) de déplacer les fonctions de leur poste ou de changer d'affectation dans leur lieu de travail à domicile. Dans la mesure du possible, l'accès au RPV sera autorisé pour les utilisateurs désignés en fonction de la capacité du réseau.

Les employés s'acquitteront de leurs tâches habituelles au mieux de leurs capacités, mais d'autres affectations, telles que le soutien et le remplacement des rôles existants, pourront être effectuées en fonction de la situation créée par la virulence et l'impact de l'épidémie ou de la pandémie. Il convient de noter que, même si tous les efforts seront déployés pour assurer que les employés continuent d'exercer des fonctions significatives, certains peuvent simplement ne pas avoir de moyens ou de directives, et donc être payés sans responsabilités immédiates.

6.4.3 Technologie de l'information (TI) / services d'information / infrastructure technologique

Les capacités accrues de l'infrastructure du réseau privé virtuel (RPV) permettent de répondre aux besoins des employés qui doivent travailler à distance. Un soutien informatique supplémentaire sera nécessaire pour soutenir le régime de fonctionnement réduit. Le nombre sera fondé sur les services essentiels qui doivent être maintenus.

6.4.4 Inventaire critique

Les pénuries peuvent être le résultat d'une perturbation du transport ou de l'incapacité d'un fournisseur à répondre à nos demandes en raison d'un manque de personnel ou de la situation géographique mondiale. Les fournitures essentielles à la continuité des activités peuvent comprendre les carburants, les gaz, les produits de nettoyage et les EPI. Les voyages peuvent également être restreints en raison des mandats gouvernementaux visant à contrôler la propagation d'un virus. La planification doit tenir compte de la nécessité d'assurer une disponibilité adéquate des fournitures essentielles. Une liste de ces fournitures sera tenue à jour par le magasin, qui conviendra avec les fournisseurs d'un niveau de stock approprié.

6.4.5 Confinement

Afin de contribuer à la prestation des services essentiels, il se peut que les travailleurs essentiels doivent se confiner (s'isoler) pour que l'entreprise puisse assurer la fiabilité et la sécurité du réseau électrique provincial. Le confinement impose un plan détaillé qui peut inclure ;

- Chaque division (centrales de production, centre de conduite du réseau, CNPL, etc.), en collaboration avec l'agent de négociation officiel des travailleurs syndiqués, établit les équipes et les horaires des équipes.
 - Les travailleurs essentiels à la mission demeureront sur le site ou dans un logement hors site et seront isolés de leur famille pendant leur période de rotation.
 - À la fin de chaque période de travail de jour ou de nuit, les employés se déplacent
-

vers des logements sur place ou des logements préétablis et maintiennent une distance physique et réduisent toute possibilité d'exposition.

- Bien que nous demandions aux travailleurs essentiels à la mission de s'engager à respecter un horaire de quart, nous reconnaissons que les circonstances peuvent changer et qu'ils peuvent avoir besoin de rentrer chez eux, par exemple pour une urgence familiale. Un préavis aussi long que possible est nécessaire pour que des dispositions puissent être prises afin de couvrir le poste dans la rotation.
- Il faut réduire la rotation des équipes en face à face afin de protéger les équipes de travail.

7.0 ANNEXES

ANNEXE A - Évaluation des risques liés aux maladies transmissibles sur le lieu de travail

ANNEXE B - Pratiques d'hygiène sur le lieu de travail

ANNEXE C – Liste du personnel essentiel

ANNEXE D – Inventaire critique

ANNEXE E – Normes temporaires liées à la COVID-19

SUIVI DES RÉVISIONS/APPROBATIONS DES DOCUMENTS

| Numéro de la révision | Date aaaa/mm/jj | Sommaire des modifications | Auteur | Révisée par | Approuvée par |
|-----------------------|--------------------|---|-----------|------------------------------|---------------|
| Nouvelle norme | 2021/06/01 | | R. Condon | M. MacFarlane/ J. Donovan | R. Condon |
| 01 | 2021/07/29 | Petites modifications à l'ensemble de la norme. Modifications importantes aux sections 5.3, 5.5, 5.8, 5.9, 6.4.5 | | B. Engineer | R. Condon |

R. Condon

Directrice
Santé globale et sécurité

ANNEXE A - Évaluation des risques liés aux maladies transmissibles sur le lieu de travail

Vous trouverez ci-dessous une évaluation des risques pour Énergie NB concernant la propagation et les incidences possibles d'une maladie transmissible sur le lieu de travail. Les maladies constituent un danger biologique qui peut être transmis au travail. Il est difficile de réaliser ce type d'évaluation des risques sans connaître la maladie en question. Les maladies transmissibles se distinguent par leur taux de transmission et leur taux de morbidité. Le risque dépend fortement des épidémies locales et de la transmission communautaire de la maladie transmissible. Cette évaluation des risques est de nature générale et repose en grande partie sur l'expérience de la pandémie de COVID-19. Une évaluation des risques par rapport à une maladie transmissible connue ou probable doit être effectuée au début d'une épidémie de maladie transmissible pour assurer que des hypothèses justes sont prises en compte pendant la phase de planification d'une épidémie.

En fonction d'une évaluation des risques, l'employeur doit mettre en place des plans décrivant les mesures nécessaires pour prévenir l'exposition aux maladies et leur transmission. Les employés doivent effectuer leur propre évaluation des risques en fonction de leurs facteurs de risque personnels et collaborer avec leur surveillant pour assurer leur sécurité personnelle. Les maladies transmissibles sont des manifestations dynamiques qui évoluent rapidement. Veuillez communiquer avec le service de Santé globale et sécurité si vous avez des doutes sur un aspect quelconque de l'évaluation des risques.

Les évaluations des risques sont conçues selon la hiérarchie des mesures de prévention l'utilisation d'un tableau des risques. Le tableau des risques ci-dessous sert de guide pour l'évaluation du risque encouru ou non, en fonction des connaissances et de l'expérience applicables à l'activité professionnelle.

Tableau des risques Le tableau des risques sert de guide pour faciliter l'analyse des risques avant et après la mise en œuvre des mesures de protection.

Titre:
Prévention et réponse aux maladies transmissibles

| GRAVITÉ | Conséquences | Probabilité ou vraisemblance (considérer la fréquence d'exposition des travailleurs) | | | | |
|---------|--|---|-------------|-------------|--------------|---------------|
| | Considérer les facteurs suivants : Personnes (Blessures) Biens (Propriétés/Matériel) Environnement (Déversements) Réputation (Médias) | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| | | Très Faible | Faible | Modérée | Élevée | Critique |
| 1 | Blessure/maladie légère ou impact négligeable | Très faible (2) | Faible (4) | Faible (4) | Modérée (5) | Modérée (6) |
| 2 | Blessure/maladie mineure ou impact mineur | Faible (3) | Faible (4) | Modérée (5) | Modérée (6) | Élevée (7) |
| 3 | Blessure/maladie majeure ou impact moyen | Faible (4) | Modérée (5) | Modérée (6) | Élevée (7) | Élevée (8) |
| 4 | Incapacité permanente ou impact prononcé | Modérée (5) | Modérée (6) | Élevée (7) | Élevée (8) | Critique (9) |
| 5 | Accidents mortels ou impact catastrophique | Modérée (6) | Élevée (7) | Élevée (8) | Critique (9) | Critique (10) |

Tableau d'évaluation des risques d'Énergie NB

| Caractère du lieu de travail | Probabilité d'exposition / de propagation | Incidences sur la continuité des activités d'Énergie NB (gravité) | Risque inhérent | Mesures d'atténuation | Risque résiduel |
|---|---|---|---------------------|--|--------------------|
| Fournitures essentielles / chaîne d'approvisionnement | Au-delà des compétences d'Énergie NB et du NB. L'Est du Canada est isolé à bien des égards et sensible à toute perturbation de la chaîne d'approvisionnement. La chaîne d'approvisionnement d'Énergie NB s'étend à l'échelle mondiale et peut être touchée lorsque le NB n'est pas. Critique (9) | Domaines à risque élevé pour la continuité des activités, par exemple les carburants. Élevée (8) | Critique (9) | Maintenir un inventaire des pièces de rechange essentielles, constituer des stocks de carburants et identifier rapidement une maladie transmissible afin d'augmenter l'inventaire des fournitures sanitaires et EPI essentiels (voir l'annexe D). Poursuivre les pratiques d'hygiène sur le lieu de travail afin de protéger la santé et la sécurité des employés. | Modérée (6) |
| Centre de conduite du réseau | Éloigné du public et soumis à des mesures de sécurité rigoureuses. La salle de commande permet un espacement approprié pour réduire la propagation de la maladie. Modérée (5) | Le CCR d'Énergie NB est un élément essentiel du transport d'énergie pour l'est des États-Unis et le Canada. Tout effet sur le CCR aura de fortes incidences sur les activités d'Énergie NB. Il y a un nombre limité de personnel d'exploitation qualifié en tant qu'opérateur de réseau électrique et de distribution. Domaines à risque élevé pour la continuité des activités, par exemple les carburants. Critique (9) | Élevée (8) | Le CCR applique un plan de prévention de la pandémie propre à chaque site et entretient des contacts réguliers avec ses homologues des services publics en Amérique du Nord. Ce réseau permet une identification précoce et des mesures d'urgence pour la CNPL. Le CCR applique des mesures de sécurité et d'accès au site qui réduisent le contact avec le public. Poursuivre les pratiques d'hygiène sur le lieu de travail afin de protéger la santé et la sécurité des employés. | Élevée (7) |
| Centrales électriques | Éloignées du public et soumises à des mesures de sécurité modérées. Modérée (6) | Certaines centrales servent à répondre à la demande de pointe, ce qui réduit les | Élevée (7) | Toutes les centrales appliquent des mesures de sécurité et d'accès au site. Poursuivre les pratiques d'hygiène sur le lieu de travail | Modérée (5) |

Titre:
Prévention et réponse aux maladies transmissibles

| | | | | | |
|---|--|--|-------------------|--|--------------------|
| | | éventuelles incidences sur Énergie NB. Élevée (7) | | afin de protéger la santé et la sécurité des employés. | |
| Centre de service à la clientèle | Éloignées du public et soumises à des mesures de sécurité modérées. Modérée (6) | Le service à la clientèle est essentiel pour garantir la fourniture de services essentiels aux clients. Critique (9) | Élevée (7) | La sécurité et les mesures de contrôle d'accès sont en place au SS, mais le centre lui-même se trouve dans un bâtiment où travaillent des centaines de personnes, ce qui augmente le profil de risque. Poursuivre les pratiques d'hygiène sur le lieu de travail afin de protéger la santé et la sécurité des employés. | Modérée (5) |
| Centrale nucléaire de Point Lepreau CNPL | Éloigné du public et soumis à des mesures de sécurité rigoureuses. La salle de commande permet un espacement approprié pour réduire la propagation de la maladie. Un grand nombre d'employés sur un seul site Modérée (7) | Risque élevé - fournit environ 30 % de la charge de base. Élevée (8) | Élevée (8) | La CNPL applique un plan de prévention de la pandémie propre au site et entretient des contacts réguliers avec ses homologues des services publics en Amérique du Nord. Ce réseau permet une identification précoce et des mesures d'urgence pour la CNPL. La CNPL applique des mesures de sécurité et d'accès au site qui réduisent le contact avec le public. Poursuivre les pratiques d'hygiène sur le lieu de travail afin de protéger la santé et la sécurité des employés. | Modérée (7) |
| Employés de Transport | Travail à proximité d'autres personnes (déplacements en véhicules), travail avec des clients externes ou le public, contact occasionnel en face à face avec d'autres personnes avec des contrôles modérés en place. Une main-d'œuvre importante et géographiquement | Les employés de transport sont essentiels au modèle de prestation d'Énergie NB. Le personnel qualifié est mobile, et des entrepreneurs sont disponibles pour venir en renfort si nécessaire. Élevée (8) | Élevée (7) | Bon nombre des employés de transport travaillent à l'extérieur, au plein air. Poursuivre les pratiques d'hygiène sur le lieu de travail afin de protéger la santé et la sécurité des employés. | Faible (4) |

Titre:
Prévention et réponse aux maladies transmissibles

| | | | | | |
|--|--|--|--------------------|--|--------------------|
| | repartie, ce qui réduit le risque de propagation des maladies. Élevée (7) | | | | |
| Employés de Service à la clientèle et Distribution | Travail à proximité d'autres personnes (déplacements en véhicules), travail avec des clients externes ou le public, contact occasionnel en face à face avec d'autres personnes avec des contrôles modérés en place. Une main-d'œuvre importante et géographiquement répartie, ce qui réduit le risque de propagation des maladies. Élevée (7) | Les employés de service à la clientèle et distribution sont essentiels au modèle de prestation d'Énergie NB. Le personnel qualifié est mobile, et des entrepreneurs sont disponibles pour venir en renfort si nécessaire. Élevée (8) | Élevée (7) | Bon nombre des employés de service à la clientèle et distribution travaillent à l'extérieur, au plein air. Poursuivre les pratiques d'hygiène sur le lieu de travail afin de protéger la santé et la sécurité des employés. | Faible (4) |
| Services partagés | Éloignées du public et soumises à des mesures de sécurité modérées. Le siège social représente une population active densément peuplée. Possibilité de travailler facilement à distance avec une incidence minimale sur l'entreprise. Modérée (6) | Le siège social compte des centaines d'employés et la plupart ont accès à tous les étages. La flexibilité des horaires et du lieu de travail est relativement facile pour ce groupe. Cela a été bien réussi pendant la COVID 19. Modérée (6) | Modérée (6) | Des mesures de sécurité et de contrôle d'accès sont en place au SS. La flexibilité des horaires et du lieu de travail est relativement facile pour ce groupe. Cela a été bien réussi pendant la COVID 19. Poursuivre les pratiques d'hygiène sur le lieu de travail afin de protéger la santé et la sécurité des employés. | Modérée (5) |
| Employés qui ont des conditions préexistantes connues ou qui ont plus de 60 ans. | Comme partout ailleurs, il y a des employés qui sont plus vulnérables en raison de leur état de santé ou de conditions sous-jacentes. Élevée (7) | Ce nombre est probablement faible, un petit pourcentage. Ces employés ne représentent pas un risque important pour la continuité des activités. En tant qu'employeur, Énergie NB doit garantir un | Modérée (6) | Énergie NB doit fournir des mesures de sécurité pour garantir la santé et le bien-être de ces employés. Poursuivre les pratiques d'hygiène sur le lieu de travail afin de protéger la santé et la sécurité des employés. | Modérée (5) |

Titre:
Prévention et réponse aux maladies transmissibles

| | | | | | |
|-----------------------------------|--|---|--------------------|---|--------------------|
| | | environnement de travail sain et sûr pour ces employés. Faible (4) | | Les campagnes de vaccination ciblent cette population et représentent la meilleure protection pour ces employés. Politique sur le régime de travail à distance, politique sur l'immunisation, EPI approprié (masque N-95) et mesures d'hygiène sur le lieu de travail (distance physique d'un mètre, lavage des mains, désinfectant pour les mains et nettoyage) | |
| Employés qui ne sont pas vaccinés | Comme partout ailleurs, il y a des employés qui sont plus vulnérables en raison de leur état d'immunisation. Un très faible pourcentage de personnes sont allergique au vaccin et ne peuvent pas être vaccinés. Il est probable que certains employés ne seront pas vaccinés pour d'autres raisons, notamment par choix personnel. Ces employés représentent un risque de transmission de maladies sur le lieu de travail. Modérée (5) | Ce nombre est probablement faible, un petit pourcentage. Ces employés représentent un risque pour les autres employés et potentiellement pour la continuité des activités. En tant qu'employeur, Énergie NB doit garantir un environnement de travail sain et sûr pour tous ses employés, particulièrement pour ceux qui ne peuvent pas recevoir le vaccin pour des raisons médicales. Faible (4) | Modérée (5) | Énergie NB doit mettre en place des mesures de sécurité pour garantir la santé et le bien-être de ces employés. Poursuivre les pratiques d'hygiène sur le lieu de travail afin de protéger la santé et la sécurité des employés. Politique sur le régime de travail à distance, politique sur l'immunisation, HR-44 Prévention et réponse aux maladies transmissibles selon laquelle les employés doivent rester à la maison s'ils peuvent être contagieux, EPI approprié (masque N-95) et mesures d'hygiène sur le lieu de travail (distance physique d'un mètre, lavage des mains, désinfectant pour les mains et nettoyage) | Modérée (5) |

Titre:

Prévention et réponse aux maladies transmissibles

| Activités connues à risque élevé : | Mesures de sécurité |
|---|--|
| Travailler aux côtés d'un collègue dans un monte-personne, une nacelle ou un équipement similaire | <ul style="list-style-type: none">• Lorsque plusieurs employés travaillent à proximité (1 mètre) le port du masque est recommandé, et obligatoire si un employé n'est pas vacciné ou est à risque élevé.• Le risque est atténué lorsque le travail est effectué à l'extérieur.• Selon la norme HR-44 Prévention et réponse aux maladies infectieuses, les employés doivent rester à la maison s'ils pensent être malades ou contagieux. |
| Effectuer la maintenance d'une pompe ou d'un équipement de centrale similaire | <ul style="list-style-type: none">• Lorsque plusieurs employés travaillent dans un petit espace, le port du masque est recommandé, et obligatoire si un employé n'est pas vacciné ou est à risque élevé• Une ventilation des bâtiments adaptée à un échange d'air optimal• Selon la norme HR-44 Prévention et réponse aux maladies infectieuses, les employés doivent rester à la maison s'ils pensent être malades ou contagieux. |
| Organiser des réunions dans les salles de conférence et des formations en salle de classe | <ul style="list-style-type: none">• Il est recommandé de limiter le nombre de personnes dans les salles de réunion de manière à laisser un mètre d'espace par personne. Les installations du SS ont été adaptées pour cet espacement. L'information figure sur le navigateur de salle de conférence du SS.• Lorsque plusieurs employés se rencontrent dans une salle de réunion, le port du masque est recommandé, et obligatoire si un employé n'est pas vacciné ou est à risque élevé• Une ventilation des bâtiments adaptée à un échange d'air optimal• Selon la norme HR-44 Prévention et réponse aux maladies infectieuses, les employés doivent rester à la maison s'ils pensent être malades ou contagieux. Le régime de travail à distance qui permet aux employés de travailler à distance réduit le risque de transmission de maladies transmissibles sur le lieu de travail. |
| Utiliser les salles de sport des différentes installations d'Énergie NB | <ul style="list-style-type: none">• Il est recommandé de limiter le nombre de personnes dans les salles de réunion de manière à laisser un mètre d'espace par personne.• Lorsque plusieurs employés sont présents dans un petit espace, le port du masque est recommandé, et obligatoire si un employé n'est pas vacciné ou est à risque élevé• Une ventilation des bâtiments adaptée à un échange d'air optimal• Selon la norme HR-44 Prévention et réponse aux maladies infectieuses, les employés doivent rester à la maison s'ils pensent être malades ou contagieux. |
| Voyager dans un véhicule partagé | <ul style="list-style-type: none">• Il est recommandé de garder des barrières hygiéniques dans les véhicules de l'entreprise• Lorsque plusieurs employés voyagent dans un même véhicule, le port du masque est recommandé, et obligatoire si un employé n'est pas vacciné ou est à risque élevé• Selon la norme HR-44 Prévention et réponse aux maladies infectieuses, les employés doivent rester à la maison s'ils pensent être malades ou contagieux. |

Titre:

Prévention et réponse aux maladies transmissibles

| | |
|---|--|
| Utiliser l'ascenseur | <ul style="list-style-type: none">• Lorsque plusieurs employés sont dans un petit espace, le port du masque est recommandé, et obligatoire si un employé n'est pas vacciné ou est à risque élevé• Une ventilation des bâtiments adaptée à un échange d'air optimal• Selon la norme HR-44 Prévention et réponse aux maladies infectieuses, les employés doivent rester à la maison s'ils pensent être malades ou contagieux.• Le régime de travail à distance qui permet aux employés de travailler à distance réduit le risque de transmission de maladies transmissibles sur le lieu de travail. |
| Travailler dans des espaces clos (possible) | <ul style="list-style-type: none">• Lorsque plusieurs employés sont dans un petit espace, le port du masque est recommandé, et obligatoire si un employé n'est pas vacciné ou est à risque élevé• Les exigences en matière de ventilation des espaces confinés favorisent la circulation de l'air et une attention particulière doit être portée au renouvellement de l'air.• Selon la norme HR-44 Prévention et réponse aux maladies infectieuses, les employés doivent rester à la maison s'ils pensent être malades ou contagieux. |
| Espaces à risque élevé | <p>Espaces communs, comme l'entrée principale, les salles de réception, les toilettes, les couloirs, les salles à manger et les cafétérias.</p> <ul style="list-style-type: none">• La circulation à sens unique peut réduire l'exposition dans ces espaces.• Selon la norme HR-44 Prévention et réponse aux maladies infectieuses, les employés doivent rester à la maison s'ils pensent être malades ou contagieux.• Une ventilation des bâtiments adaptée à un échange d'air optimal• Le régime de travail à distance qui permet aux employés de travailler à distance réduit le risque de transmission de maladies transmissibles sur le lieu de travail. |
| Voyager pour le compte de l'entreprise | <p>Pour les voyages d'affaires à l'extérieur du Nouveau-Brunswick ou du Canada, il faut se rappeler que tout le monde n'est pas nécessairement vacciné.</p> <ul style="list-style-type: none">• L'immunisation est la meilleure protection lors de voyage.• L'ÉPI (particulièrement les masque N-95) est recommandé pour réduire les risques lors de voyages d'affaires. |

ANNEXE B - Meilleures pratiques en matière d'hygiène sur le lieu de travail

Alors que le NB se rétablit à la suite de la pandémie mondiale de COVID-19, l'arrêté obligatoire de la province a été levé, ce qui élimine toutes les restrictions. Par conséquent, beaucoup des mesures de sécurité sur le lieu de travail ont été éliminées.

Énergie NB doit toutefois continuer à faire preuve de vigilance en matière d'hygiène sur le lieu de travail au-delà des épidémies, à titre de prévention. Ces pratiques favorisent la santé des employés en empêchant la propagation de maladies sur le lieu de travail et en augmentant la productivité et la présence des employés au travail. Pour les employés qui présentent un risque plus élevé, conformément à l'annexe A Évaluation des risques de maladies transmissibles sur le lieu de travail, ces pratiques d'hygiène sont obligatoires pour garantir la santé de ces employés et des employés qui travaillent à proximité d'eux. L'autosurveillance des symptômes est essentielle pour les employés à risque. Certaines installations d'Énergie NB dont le profil de risque est plus élevé, comme le CCR et la CNPL, peuvent imposer des mesures de contrôle supplémentaires en fonction des plans spécifiques du site.

Voici une liste de vérification des meilleures pratiques pour protéger la santé des employés et prévenir la transmission des maladies.

- ✓ Dans la mesure du possible, tenez-vous à environ un mètre de vos collègues de travail. Une distance de deux mètres est nécessaire lors d'une épidémie ou d'une pandémie. Toutefois, la meilleure pratique consiste à maintenir une distance d'un mètre lorsque possible.
- ✓ Assurez le maintien et la rotation des stocks de fournitures et de désinfectants pour le nettoyage et l'équipement de protection individuelle.
- ✓ Pratiquez l'autosurveillance des signes et symptômes d'une maladie transmissible (par exemple, toux, fièvre, frissons, écoulement nasal, maux de tête, fatigue, douleurs musculaires, nausées ou vomissements) et restez à la maison si vous êtes malade. Selon la norme HR-44 Prévention et réponse aux maladies infectieuses, les employés doivent rester à la maison s'ils pensent être malades ou contagieux.
- ✓ Le régime de travail à distance qui permet aux employés de travailler à distance réduit le risque de transmission de maladies transmissibles sur le lieu de travail.
- ✓ Installez une vitre en plexiglas pour protéger les employés qui se travaillent dans des endroits très fréquentés ou des zones d'accueil afin d'éviter la propagation des germes.
- ✓ Lavez-vous régulièrement les mains tout au long de la journée pendant 20 à 30 secondes et après avoir toussé ou éternué.
- ✓ Utilisez un désinfectant pour les mains si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon.
- ✓ Adoptez de bonnes habitudes d'hygiène respiratoire lorsque vous toussiez ou éternuez (utilisez un mouchoir en papier ou éternuez dans votre manche et non dans vos mains).
- ✓ Restez à jour en matière d'immunisation et de rappels pour une meilleure protection de votre santé et de celle des autres.
- ✓ Si vous ne pouvez ou ne voulez pas être vacciné, vous devrez porter un masque N-95 pour certaines activités afin de vous protéger et de protéger les autres sur le lieu de travail.

Les activités connues à risque élevé sont indiquées dans l'annexe A.

Titre:

Prévention et réponse aux maladies transmissibles

- ✓ Des mesures de nettoyage régulières et planifiées afin de réduire la propagation des maladies sur le lieu de travail.
 - ✓ L'entretien régulier du système de ventilation et le renouvellement fréquent de l'air pour réduire la propagation des maladies transmissibles.
 - ✓ Lorsque vous voyagez, n'oubliez pas que tout le monde n'est pas vacciné et que les voyages constituent une exposition supplémentaire aux maladies transmissibles. Prenez votre santé en main en vous faisant vacciner et en portant un masque N-95.
-

ANNEXE C – Liste du personnel essentiel

| Liste du personnel essentiel d'Énergie NB – Pandémie (janvier 2021) | | | | |
|---|---|------------|---|--|
| Secteur d'activités | Rôle/classification | Nombre | Justification | Remarques |
| Nucléaire | Exploitation | 39 | Maintenir le complément minimum/exigence réglementaire | Équipes réduites (3 équipes de 12) + 1 membre de la direction |
| Nucléaire | Intervention d'urgence (incendie et sécurité) | 59 | Maintenir le complément minimum/exigence réglementaire | Équipes réduites (3 équipes) + 2 membres de la direction |
| Nucléaire | Chimie | 4 | Maintenir le complément minimum/exigence réglementaire | Équipes réduites (3 équipes de 1) + 1 membre de la direction |
| Nucléaire | Entretien électrique | 7 | Maintenir le complément minimum/exigence réglementaire | Équipes réduites (3 équipes de 2) + 1 gestionnaire |
| Nucléaire | Équipe de commandement des incidents | 22 | Maintenir le complément minimum/exigence réglementaire | Personnel qualifié obligatoire pour le permis (2 équipes de 6) |
| Nucléaire | Manutention du combustible | 13 | Assurer l'exploitation sûre | Entretien + 1 gestionnaire |
| Nucléaire | Chaîne d'approvisionnement | 2 | Assurer l'exploitation sûre | |
| Nucléaire | Entretien Fix It Now (FIN) | 17 | Assurer l'exploitation sûre | Divers métiers + 2 gestionnaires |
| Nucléaire | Entretien des installations | 6 | Assurer l'exploitation sûre | Divers métiers |
| Nucléaire | Radioprotection | 4 | Assurer l'exploitation sûre | |
| Nucléaire | Équipe de réponse COVID-19 | 5 | Assurer l'exploitation sûre | Personnel de santé et sécurité |
| Nucléaire | Direction et cadre supérieur | 1 | Autorité du permis d'exploitation | Chef de l'exploitation nucléaire, vice-président ou directeur de la centrale |
| Nucléaire | Total | 179 | | |
| Distribution, Transport, Service à la clientèle | Rétablissement du courant | 200 | Assurer le rétablissement du courant sûr et rapide | Monteur des lignes sous tension (couvre Transport et Distribution) |
| Distribution, Transport, Service à la clientèle | Centre du service à la clientèle | 14 | Répondre aux clients | 12 représentants du service à la clientèle + 2 surveillants |
| Distribution, Transport, Service à la clientèle | Total | 214 | | |
| Centre de conduite du réseau | Exploitation réseau électrique | 14 | Assurer l'exploitation du réseau/exigence réglementaire | Opérateurs du réseau de distribution |



| | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------------|------------|---|--|
| Centre de conduite du réseau | Exploitation réseau électrique | 14 | Assurer l'exploitation du réseau/exigence réglementaire | Opérateurs du réseau de transport |
| Centre de conduite du réseau | Total | 28 | | |
| Production | Bayside | 7 | Assurer l'exploitation sûre | Divers métiers |
| Production | Belledune | 28 | Assurer l'exploitation sûre | Divers métiers |
| Production | Coleson Cove | 26 | Assurer l'exploitation sûre | Divers métiers |
| Production | Mactaquac | 13 | Assurer l'exploitation sûre | Divers métiers |
| Production | Beechwood: | 2 | Assurer l'exploitation sûre | Divers métiers |
| Production | Eel River | 5 | Assurer l'exploitation sûre | Divers métiers |
| Production | Grand Sault | 2 | Assurer l'exploitation sûre | Divers métiers |
| Production | Milltown | 2 | Assurer l'exploitation sûre | Divers métiers |
| Production | Nepisiguit Falls | 2 | Assurer l'exploitation sûre | Divers métiers |
| Production | Total | 87 | | |
| Commercialisation de l'énergie | | 4 | Assurer le maintien des fonctions de commercialisation 24 heures sur 24 | Service de commercialisation |
| Commercialisation de l'énergie | | 4 | | |
| Service de l'entreprise | | 17 | Assurer la continuité des activités | Chaîne d'approvisionnement, Technologie, service de la Paie, gestion |
| Services d'entreprise Total | | 17 | | |
| | | | | |
| Grand total | | 529 | | |

Titre:
Prévention et réponse aux maladies transmissibles

ANNEXE D – Inventaire critique

CRITICAL SANITATION AND PPE INVENTORY DASHBOARD

RISK LEGEND

| | |
|---|----------|
| Low quantity on hand | CRITICAL |
| Quantity on hand for <3 months requirements | HIGH |
| Quantity on hand for 3 months requirements and orders placed for 6 month requirements | MED |
| Quantity on hand for 6 month requirements | LOW |

| Updated: July-6-2021 | | | | | | FORECASTED REQUIREMENTS | | CONSUMPTION REVIEW |
|--|-----------------|-----------------|-----------------------|------------------------------------|---|-------------------------|--------|--|
| Critical Item Category | RISK THIS MONTH | RISK LAST MONTH | UNIT OF MEASURE (UOM) | PROVINCIAL QUANTITY ON HAND- (QOH) | PROJECTED QUANTITY ON HAND - (QOH+ORDERS) | 3 MTHS | 6 MTHS | FORECASTED REMAINING MONTHS OF INVENTORY BASED ON ACTUAL USAGE |
| Surface Disinfectants | LOW | LOW | L | 2995 | 2995 | 660 | 1320 | 14 |
| Disposable Cloths/Towels | LOW | LOW | BX/RL | 8973 | 8973 | 2385 | 4770 | 11 |
| Hand Sanitizer | LOW | LOW | L | 1716 | 1716 | 366 | 732 | 14 |
| Face Shields (non-hard hat compatible) | LOW | LOW | EA | 762 | 762 | 36 | 72 | 64 |
| Face Shields (hard hat compatible) | LOW | LOW | EA | 2268 | 2268 | 393 | 786 | 17 |
| Face Masks (N95) | LOW | LOW | EA | 13220 | 13220 | 0 | 0 | NA |
| Face Masks (Surgical) | LOW | LOW | EA | 79251 | 79251 | 34068 | 68136 | 7 |
| Face Masks (Reusable) | LOW | LOW | EA | 8559 | 8559 | 1323 | 2646 | 19 |
| Face Masks (P100 Filters) | LOW | LOW | PKG | 3725 | 3725 | 0 | 0 | NA |
| Anti Fog Wipes for Glasses | LOW | LOW | BX | 685 | 685 | TBD | TBD | NA |
| Disposable Coveralls | LOW | LOW | EA | 9249 | 9249 | 2589 | 5178 | 11 |
| Disposable Booties | LOW | LOW | EA | 1031 | 1031 | 0 | 0 | NA |
| Disposable Gloves (Small) | LOW | LOW | PR | 2300 | 2300 | 75 | 150 | 92 |
| Disposable Gloves (Medium) | LOW | LOW | PR | 5800 | 5800 | 1350 | 2700 | 13 |
| Disposable Gloves (Large) | LOW | LOW | PR | 24650 | 24650 | 5601 | 11202 | 49 |
| Disposable Gloves (X-Large) | LOW | LOW | PR | 25550 | 25550 | 11826 | 23652 | 6 |
| Disposable Gloves (2XL) | LOW | LOW | PR | 34000 | 34000 | 3924 | 7848 | 26 |

Assumptions:

Inventory at PLNGS is assumed to be needed for that location and is not being considered in totals

Inventory at all other non-nuclear warehouses has been tallied in the provincial QOH totals as of June-16, 2020

Other warehouse locations (PLNGS, non-nuclear generation, districts) will draw critical items from Central Warehouse as needed

ANNEXE E – Normes temporaires COVID-19

Les normes suivantes ont été élaborées pour faire face à la pandémie mondiale de 2020-2021. Ces procédures de travail sécuritaires ont été éliminées à la fin de COVID-19. Ces documents peuvent servir à l'avenir pour d'autres maladies transmissibles, car les conseils et les mesures de protection sont semblables pour toutes les maladies transmissibles. Un plan opérationnel d'entreprise et des plans interzonaux ont également été élaborés et peuvent être modifiés pour répondre aux exigences de travail en cas d'épidémie.

| | |
|---------------|---|
| HSEE-03-PAN | Évaluation des risques pendant une pandémie (COVID-19) |
| HSEE-03-PAN01 | Expédition et réception de colis pendant une pandémie (COVID-19) |
| HSEE-03-PAN02 | Travailler à domicile pendant une pandémie (COVID-19) |
| HSEE-03-PAN03 | Répondre aux demandes de services essentiels des clients pendant une pandémie (COVID-19) |
| HSEE-03-PAN04 | Mesures préventives sur le lieu de travail pendant une pandémie (COVID-19) |
| HSEE-03-PAN05 | Conditions d'accès au site pour les employés et les entrepreneurs (COVID-19) |
| HSEE-0-PAN06 | Retour au travail (COVID-19) |
| HSEE-03-PAN07 | Gérer les contacts sur le lieu de travail pendant une pandémie (COVID-19) |
| HSEE-03-PAN08 | ÉBAUCHE Confinement des employés essentiels à la mission (COVID-19) *jamais publiée |
| HSEE-03-PAN09 | Établir un environnement de formation sûr pendant une pandémie (COVID-19) |
| HSEE-03-PAN10 | Fournir des services à domicile non essentiels pendant le plan de rétablissement de la phase jaune du NB (COVID-19) |
| Formulaire | Réunions préparatoires aux projets de travail (COVID-19) |